FONDS INTERNATIONAL
D'INDEMNISATION DE
1992 POUR LES DOMMAGES
DUS A LA POLLUTION PAR
LES HYDROCARBURES

DEUXIÈME GROUPE DE
TRAVAIL INTERSESSIONS
Point 1 de l'ordre du jour

92FUND/WGR.2/1
12 mars 1999
Original: ANGLAIS

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ DU DEUXIÈME GROUPE DE TRAVAIL INTERSESSIONS

qui se tiendra au Siège de l'Organisation maritime internationale,
4 Albert Embankment, Londres SE1
du lundi 26 avril 1999 à 10h00,
au mardi 27 avril 1999

Ouverture de la session

1 **Adoption de l'ordre du jour**

2 **Élection du Président**

Le Groupe de travail sera invité à élire un président pour la réunion.

3 **Applicabilité des Conventions de 1992 aux engins exploités au large**

Conformément à la décision prise par l'Assemblée à sa 3ème session, le Groupe de travail examinera la question de savoir si - et, dans l'affirmative, dans quelle mesure - la Convention de 1992 sur la responsabilité civile et la Convention de 1992 portant création du Fonds s'appliquent aux engins exploités au large (unités flottantes de stockage (FSU) et installations flottantes de production, de stockage et de déchargement (FPSO)).

4 **Définition du terme "navire" énoncée dans les Conventions de 1992**

Dans le contexte de l'examen du sinistre du *Santa Anna* par le Comité exécutif à sa 1ère session, la question s'est posée de savoir dans quelles circonstances un pétrolier lège releverait de la définition du terme "navire" donnée dans la Convention de 1992 sur la responsabilité civile et la Convention de 1992 portant création du Fonds. L'Assemblée a invité le Groupe de travail à examiner cette question.

5 **Adoption du rapport à l'Assemblée**

Le Groupe de travail sera invité à étudier la procédure à suivre pour l'établissement de son rapport à l'Assemblée.